Les jours de collecte

Page modifiée le lundi 31 mars 2025 • Données Ville du Mans

Calendrier



© Le Mans Métropole

Pour vous informer de nos prochaines collectes, vous pouvez <u>télécharger nos calendriers annuels</u> ou <u>utiliser</u> <u>notre carte interactive</u>.

Dans ce dernier cas, tapez les premières lettres du nom de votre rue dans le champ de saisie – sans accent, ni cédille – puis choisissez votre adresse dans la liste qui s'affiche.

Le jour de ramassage de vos ordures ménagères est indiqué sur la carte. Passez le pointeur sur votre secteur pour faire apparaître les informations de dates.

Vous pouvez cliquer sur l'icône "Secteurs de tri sélectif" pour connaître les quatre prochains jours de collecte de votre poubelle de tri.

Jours fériés

Il n'y a **pas de collecte** les jours fériés. Pour les ordures ménagères, le rattrapage du jour férié dépend de la fréquence hebdomadaire des collectes dans votre guartier.

- Si la collecte est unique, le rattrapage se fait le lendemain,
- s'il y a plusieurs collectes par semaine, le rattrapage se fait sur l'autre jour de collecte.

Pour la collecte sélective, le rattrapage du jour férié dépend là aussi de la fréquence des collectes des ordures ménagères.

- Si la collecte est unique, le rattrapage se fait le lendemain ou le surlendemain,
- si la collecte est réalisée deux fois par semaine, la collecte sélective est rattrapée le jeudi ou le vendredi en remplacement de la collecte des ordures ménagères.

Ordures ménagères



© Le Mans Métropole

Horaires

Merci de respecter les horaires suivants. Pour un ramassage le matin, sortez le bac la veille, à partir de 19 h, et rentrez-le dans la journée. Pour un ramassage le soir, sortez votre bac à partir de 18 h et rentrez-le avant 9 h le lendemain.

Bac

Vos déchets ménagers doivent être présentés dans un **bac roulant normalisé** NF EN840-1 à 6 en bon état afin de faciliter la collecte mécanisée. Ce bac a une capacité comprise entre 120 et 770 litres.

Si vous ne possédez pas de bac, ou si celui-ci ne correspond pas à la norme, vous pouvez <u>vous en faire livrer un</u> <u>gratuitement</u>.

Les bacs conformes évitent aux agents de soulever des charges et de manipuler des sacs. En cas de non respect sur la façon de présenter vos déchets, une **facture de nettoyage de voirie** peut être établie ainsi qu'une contravention de voirie.

Nous pouvons étudier une demande de dérogation, en fonction de l'habitat ou de situation particulière.

Interdits

Les déchets verts ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères. Ils peuvent être traités à domicile ou déposés en déchetterie.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être <u>déposés aux points d'apport volontaire</u> ou <u>apportés en déchetterie</u>.

Ne mélangez pas avec les ordures ménagères des déchets dangereux, piquants, tranchants, susceptibles de provoquer des piqûres, des coupures ou projections de liquides dangereux lors de la collecte.

Collecte sélective



© Le Mans Métropole © Le Mans Métropole

Tout le territoire de Le Mans Métropole est desservi par la collecte sélective, en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

Porte-à-porte

Si votre poubelle de tri est devenue trop petite, vous pouvez <u>vous faire livrer gratuitement un bac plus grand</u> par les ambassadeurs du tri.

Les cartons bruns de grande taille doivent être apportés en déchetterie.

Apport volontaire

Vous disposez d'environ 600 conteneurs pour les emballages en verre et 300 conteneurs pour les emballages en plastique et métalliques ainsi que les briques alimentaires. Vous pouvez les <u>afficher sur une carte</u>.



© Le Mans Métropole

Des conteneurs pour vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés sont installés dans plusieurs communes de Le Mans Métropole. Vous pouvez <u>les localiser sur notre carte interactive</u>.



Pour faciliter leur identification, les points d'apport volontaire portent le logo de l'éco-organisme de la filière textile, linge et chaussures, Re_fashion.

Dépôt

Les textiles et le linge usés doivent être **propres et secs**, emballés dans des sacs plastique. Les chaussures doivent être sèches et liées par paire.

Valorisation

Même usés, ces biens peuvent être valorisés de différentes façons.

- Réemploi des vêtements en parfait état, pour 58,6 %,
- valorisation de la matière comme isolant, chiffon ou combustible solide de récupération, pour 41,3 %,
- $\bullet\,$ valorisation énergétique des vêtements trop abîmés et inutilisables, pour 0,1 %.

Encombrants

La collecte des objets dits encombrants, par leur taille, a lieu **une fois par mois** dans 15 secteurs de Le Mans Métropole. Gratuit mais limité à 1 m^3 , ce service est **réservé aux particuliers**.

Inscription

Nous pouvons enlever, face à votre domicile ou au point habituel de collecte si l'accès de notre véhicule est impossible, les objets dont vous n'avez plus l'usage et qui sont difficiles à transporter. Il vous suffit de repérer la date de notre passage dans votre quartier grâce au calendrier ci-dessous et d'<u>utiliser notre fiche d'inscription</u> entre trois semaines et quatre jours avant la date.

Conditions

Nous intervenons pour des meubles et du gros électroménager. Ils doivent être vidés de leur contenu.

Vous **ne pouvez pas faire appel au service** pour les objets suivants, dont la liste n'est pas exhaustive. Ces interdits sont à déposer par vos soins dans l'une de nos déchèteries.

- Les petits objets de type mini-four, même en grand nombre,
- les tables à repasser,
- · les jouets,
- les fenêtres, vitres et miroirs,
- les matières dangereuses tels que huile de moteur ou de friture, peinture et produits phytosanitaires,
- · les gravats,
- les déchets verts,
- les bacs ordures ménagères,
- les objets dont le poids excessif rendrait difficile la manutention manuelle, comme une baignoire en fonte ou un chauffe-eau.

Les bouteilles de gaz vides sont à rapporter chez le distributeur.



TÉLÉCHARGER : LE CALENDRIER 2025 (pdf, 15 ko)

Exonération

Les **professionnels** qui recourent à un prestataire privé pour l'enlèvement des déchets produits par leur activité peuvent <u>demander l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères</u>.

La demande doit être réalisée **entre le 1^{er} avril et le 30 juin** de l'année en cours pour une application l'année suivante.



TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT DE L'EXONÉRATION

446 kg

de déchets

C'est le poids de déchets ménagers collectés par an par habitant de Le Mans Métropole, dont les ordures ménagères résiduelles, les apports en déchetterie, hors gravats, et la collecte sélective.

Rapport

Chaque année, nous rendons un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés.

L'année 2023 a été marquée par une **diminution des déchets**, due principalement à la crise énergétique et la forte inflation qui ont entraîné une forte diminution de la consommation. Une baisse des tonnages en déchetterie est aussi à noter avec une baisse conséquente des déchets verts en raison d'un été relativement sec.



TÉLÉCHARGER : RAPPORT ANNUEL 2023 (pdf, 2 Mo)



Suivez l'actualité de la propreté.